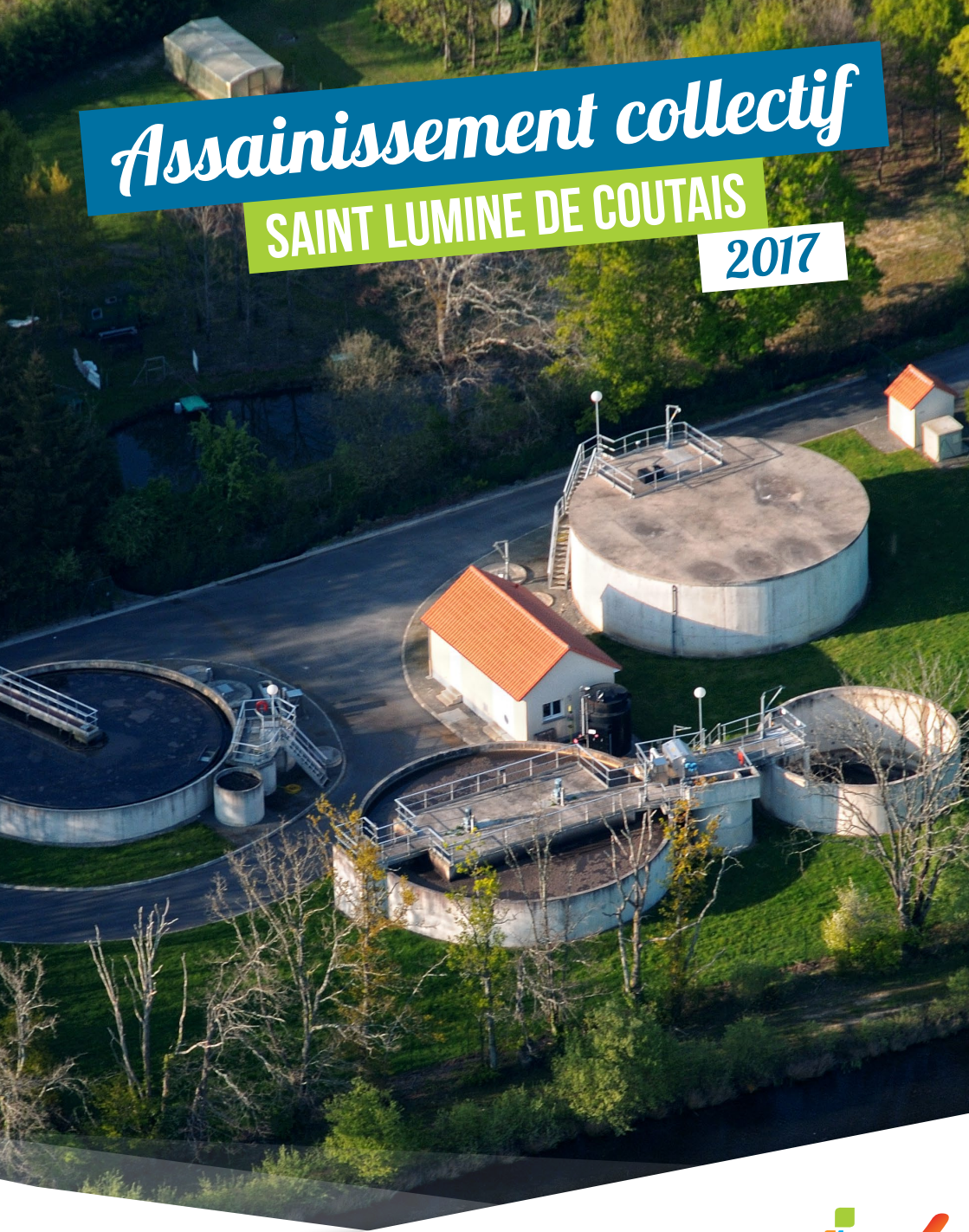


Assainissement collectif

SAINT LUMINE DE COUTAIS

2017





Nouveau

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Grand Lieu est gestionnaire de la compétence « assainissement collectif des eaux usées ».

► CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES REJETS D'ASSAINISSEMENT DANS LE CAS D'UNE VENTE

Le contrôle de conformité, dans le cadre de la mutation de bien immobilier, est obligatoire. L'utilisateur peut faire appel au prestataire de son choix.

► DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DES EAUX USÉES

Pour la partie publique du branchement, s'adresser à la CCGL (formulaire de demande de branchement à renseigner).

La partie publique du branchement comprend, depuis la canalisation publique, de l'aval vers l'amont :

- un dispositif permettant le raccordement au réseau public (culotte de branchement, piquage... à choisir en fonction des caractéristiques du collecteur),
- une canalisation de branchement située sous le domaine public,
- un ouvrage visitable, dit regard de branchement, situé sur le domaine public en limite de propriété.

La partie publique du branchement est incorporée au réseau public dès sa réalisation.

Le coût du branchement est inclus dans le montant de la PFAC*, conformément à la délibération du 13 décembre 2016 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

* PFAC : Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif

L'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique prévoit que « les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 peuvent être astreints [...] l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'assainissement collectif, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation, à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. »

Cette participation est exigible à compter de la date de raccordement du bien au réseau public de collecte des eaux usées.



En cas d'obstruction sur la partie publique du réseau, contactez le service d'astreinte au 06 21 13 23 85